



Ministère  
de l'Équipement,  
des Transports,  
et du Logement

Direction  
des Affaires  
Economiques et  
Internationales

**DECISION du 11 janvier 2002**  
**portant agrément en qualité de contrôleur technique**

N° NOR : EQUÉ 0200070 S

Le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement

Vu les articles L 111-23 à L 111-26 et R 111-29 à R 111-42 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis de la Commission d'agrément des contrôleurs techniques en date du 14 décembre 2001 ;

Vu la demande de l'intéressé ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Au titre des dispositions susvisées, l'agrément en qualité de contrôleur technique est accordé jusqu'au 11 janvier 2005 à la société ALPHA Contrôle, 6, rue Gabriel Péri 78210 Saint-Cyr l'École - la rubrique A1 définie à l'annexe au règlement intérieur de la Commission approuvé par décision du ministre de l'équipement le 24 septembre 1992, ci-après reproduites :

A. Tous ouvrages du bâtiment pour toutes missions de contrôle :

1 - Totalité des bâtiments

A 1

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'une insertion au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 2002

Pour le Ministre et par délégation  
La Directrice Adjointe

Marie-Dominique DE VEYRINAS